

Image not found or type unknown



Grille de salaire et classification

Par **napione_old**, le **15/05/2007** à **09:48**

bonjour, rnje suis embauché dans une entreprise dont la convention collective est la 3305rnqui correspond au commerce de détail et de gros a prédominance alimentaire.rnmon poste est celui d' approvisionneur, ce qui dans la convention, équivaut à agent de maitrise de niveau 6.rnhors je ne suis pas agent de maitrise et mon niveau est le 4 ech B2.rnmon employeur me dit qu'il ne suit pas la classification et la grille de salaire de la convention, j'aimerais donc savoir si il en a le droit car le salaire n'est pas du tout le même entre un niveau 4 et un niveau 6.rnsi il s'avère que ma classification ne correspond pas à mon poste, ai-je le droit de demander à ce que'on me la change et peut on me régler les arrières de salaire que je n'ai pas eut ?rncordialement.